

Compte rendu réunion de Conseil Communautaire

Lundi 16 Décembre 2013 à 20h30 en mairie d'Habère-Lullin

Présents : MUSARD Jean-Paul – BOUVIER Bernard – GENOUD Edmond – SANTONI Michel – DUPRAZ Yves – DURET Marielle – DUCROT Denis – MOUCHET Denis – MAURON Jean – SAILLET Patrick – ROCH Jacqueline – BOSSON Jean-François – PINGET Roland – SAUTHIER Gilles – VIGUIER Evelyne – LETONDAL Vincent – MOUCHET Laurence – CHARDON Patrick – SALAMON Gérard

Absents : MEYNET Hervé – GURLIAT Romain – DUFOURD Pierrick

Secrétaire de séance : DURET Marielle

I - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Décision : le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil communautaire organisée le 21 octobre 2013 à Saxel.

II – REMPLACEMENT CONGÉ MATERNITÉ

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte explique qu'il faut remplacer Madame MANCERA Nadia durant son congé maternité.

Décision : Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de recruter Madame SUEUR Maryline à compter du 06 janvier 2014 et ceci jusqu'à la fin du congé maternité de Madame MANCERA. Le Conseil Communautaire autorise le Président à la signature du contrat et des mandats qui interviendront.

III – PISCINE : RECRUTEMENT MNS ET GESTION DE LA BUVETTE

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte propose au Conseil Communautaire de recruter deux MNS, suite à l'appel à candidatures qui a été effectué sur le site du CDG74 à savoir :

- Madame BERGER Pascale
- Madame RICHARD-SEVENNEC Audrey

Décision : Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de recruter les deux MNS à compter du 01 juin 2014 et ceci pour toute la saison estivale. Le conseil communautaire autorise le président à la signature du contrat et des mandats qui interviendront.



IV – TRAVAIL DE LA COMMISSION SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Mme Duret expose au conseil Communautaire les différentes demandes de subventions des associations.

Décision : le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'octroyer :

Axe d'intervention	Association	Objet	Subv. Demandée	Subv. Accordée	Vote
Education	Réseau Rural d'Education Vallée Verte	Erreur versement instruction printemps 2013	1 000 €	1 000 €	Unanimité
	Réseau Rural d'Education Vallée Verte	Assurer le fonctionnement du RREVV pour fonctionner jusqu'à juin 2014	1 000 €	1 000 €	Unanimité
	SC Villard	Développement du ski nordique chez les jeunes	500 €	500 €	Unanimité
	SC Vallée Verte	Aide aux jeunes à la participation aux compétitions	3 000 €	1 500 €	Unanimité
Evènementiel	Entracte à Boège	Participation au financement des spectacles	7 000 €	7 000 €	Unanimité
Aide à la personne	ADMR	Achat nouveau véhicule	20 000 €	20 000 €	Unanimité
Patrimoine	Association Patrimoine HL	Réfection mémorial HL	3 000 €	3 000 €	Unanimité
	Souvenir français	Erreur versement instruction printemps 2013	100 €	100 €	Unanimité

V – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : PROPOSITION D'HORAIRES

Le Président rappelle au Conseil Communautaire les principes fixés par le cadre réglementaire national :

- L'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin
- Tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines
- La durée maximale de la journée d'enseignement est 5h30 et celle de la demi-journée de 3h30
- La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30



Le Président rappelle que les horaires qui vont être proposés à Monsieur le Directeur académique ont été validés suite à une concertation avec les parents d'élèves et les enseignants des écoles maternelles de la Vallée Verte dont la Communauté de Communes à la charge depuis le 01 janvier 2010.

Décision : Le Conseil Communautaire, décide de proposer les horaires suivants :

- Pour l'école maternelle d'Habère-Poche :

ECOLE MATERNELLE D'HABERE-POCHE							
	07H00	08H30	11H30	14H15	16H30	19H00	
LUNDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
MARDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE

- Pour l'école maternelle d'Habère-Lullin :

ECOLE MATERNELLE D'HABERE-LULLIN							
	07H00	08H45	11H45	14H00	16H15	19H00	
LUNDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
MARDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE

- Pour l'école maternelle de Boège :

ECOLE MATERNELLE DE BOEGE							
	07H00	08H15	11H10	13H55	16H15	19H00	
LUNDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
MARDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	NAP	ENSEIGNEMENT	PERISCOLAIRE



- Pour l'école maternelle de Bogève :

ECOLE MATERNELLE DE BOGEVE							
	07H00	08H30	11H45	13H30	15H30	16H30	19H00
LUNDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE
MARDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE

- Pour l'école maternelle de Villard :

ECOLE MATERNELLE DE VILLARD							
	07H20	08H35	11H50	13H45	15H45	16H30	19H00
LUNDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE
MARDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	PERISCOLAIRE

VI – TRAVAIL DE LA COMMISSION TRAVAUX

Le Président propose au Conseil Communautaire de demander un complément d'études au bureau d'étude Chauffage Mouthon-Fournier.

Décision : le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de demander un complément d'étude au bureau d'étude chauffage et autorise le Président à la signature des différents documents qui interviendront.

VI – TRAVAIL DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. Mouchet présente le CR de la commission environnement.

Décision : Le conseil communautaire décide à l'unanimité de renforcer la signalétique à l'intérieur de la déchetterie pour rappeler que la déchetterie est réservée aux habitants de la vallée et rappeler les



consignes de tri. Le conseil communautaire autorise le Président à la signature des différents documents qui interviendront.

Décision : Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à effectuer un avenant au marché des OM pour la mise en place d'une benne pour le placo-plâtre à la déchetterie intercommunale.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Convention collecte des ordures ménagères avec la commune de Viuz-en-Sallaz :**

Le Président expose au Conseil Communautaire la demande formulée par la commune de Viuz-en-Sallaz concernant le ramassage des ordures ménagères.

Par convention, la Communauté de Communes de la Vallée effectue le ramassage des ordures ménagères de certains administrés de cette commune. Ainsi, la Communauté de Communes facture chaque année ce service à la commune de Viuz-en-Sallaz.

Lors des différents avenants effectués, il y a eu une erreur sur le calcul du taux appliqué aux administrés de Viuz-en-Sallaz, ainsi le Président propose de corriger cette erreur, et de ce fait d'établir un nouvel avenant à la convention.

Décision : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cet avenant et autorise le Président à la signature des différents documents qui interviendront.

- **Virements de crédits :**

Le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'effectuer un virement de crédits pour la prise en charge du déficit de la piscine suite au vol de cet été :

- Dépenses de fonctionnement Chapitre 011, compte 60621 : - 1000€
- Dépenses de fonctionnement Chapitre 67, compte 6718 : + 1000€

Décision : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce virement de crédits et autorise le Président à la signature des différents documents qui interviendront.

- **Fermeture des bureaux de la CCVV :**

Fermeture des bureaux de la CCVV du mardi 24 décembre 2013 midi au vendredi 3 janvier 2014 inclus

